

5.18 Le Comité n'est pas en mesure d'évaluer les incidences de ces disparités régionales et d'autres du même genre sur la politique de réduction des émissions. Nous soupçonnons en fait que de nombreux Canadiens ne sont pas conscients de l'importance de ces disparités. Nous constatons que l'un des quatre principes qui sous-tendent la Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète<sup>11</sup>, consiste à «accorder aux *disparités régionales* toute l'importance qu'elles méritent». Nous ne voyons toutefois pas comment la stratégie elle-même reflète ce principe. Le Comité **recommande** qu'une étude des répercussions régionales des mesures proposées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre fasse partie intégrante de la Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète. Bien entendu, cela ne signifie pas que nous recommandons le statu quo, bien au contraire. Il est toutefois évident que certaines mesures s'avéreront essentielles dans une région du pays et inutiles dans une autre. Par ailleurs, des mesures intéressantes sur le plan économique peuvent s'accompagner de charges sociales importantes dans certaines régions du pays, et il importe de savoir en quoi elles consistent.

#### **D. TAXES SUR LES HYDROCARBURES, PERMIS NÉGOCIABLES ET AUTRES MÉCANISMES DE RÉGLEMENTATION**

5.19 Les témoignages que nous avons entendus au sujet de l'imposition de taxes sur les hydrocarbures comme moyen de réduire les émissions de combustibles fossiles ont été plutôt spontanés qu'éclairés, et c'est peut-être normal. Plusieurs organismes environnementaux se sont prononcés en faveur de telles taxes. Les plus importants utilisateurs de combustibles fossiles, comme TransAlta, tenaient pour leur part à éviter l'imposition de telles taxes. Les organismes responsables de la rédaction du plan pour un Canada vert, par exemple, ont convenu de la recommandation suivante :

Que, d'ici à 1991, le gouvernement impose une taxe nationale sur les combustibles fossiles afin de réunir jusqu'à 40 milliards de dollars sur 15 ans pour financer un programme national de conservation de l'énergie, replanter deux millions d'hectares de forêts et compléter le système des parcs nationaux<sup>12</sup>.

5.20 Nous avons également entendu deux témoins qui, tout en tâchant d'être moins dogmatiques quant à l'opportunité d'imposer une taxe sur les hydrocarbures, doutaient néanmoins des résultats escomptés. Tout d'abord, le témoin du ministère des Finances :

Nous ne sommes pas tout à fait convaincus de la valeur du régime fiscal comme moyen d'action. En effet, le recours aux encouragements fiscaux n'a pas toujours été très efficace; si l'on songe plutôt à des pénalités, il faut faire preuve de la plus grande prudence en décidant où les appliquer. . .

Je vous donne un exemple. L'AIE (Agence internationale de l'énergie) s'est penchée dernièrement sur une hypothétique taxe sur les hydrocarbures. C'est une première tentative, et avec une taxe équivalant à 8 \$ le baril de pétrole, qui entraîne une hausse assez appréciable du prix, on a constaté que la croissance des émissions dans les pays de l'OCDE jusqu'en 2005 serait de 13 p. 100 au lieu de 25 p. 100; tenter de faire passer le message par le prix ne donne pas de grands résultats. . .